

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à quatorze heures, le vingt-trois février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Madame Catherine HENRY, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé (jusqu' à 14H15), HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, LE GOFF Jeannine, BAUDET Dannie formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, LE FUR Annick, LE FLOC'H Hervé (à partir de 14H15)

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, ULLIAC Morgane

Procurations : LE FUR Annick à GUEGUEN Annick, LE FUR Françoise à ROYANT Helen

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Anne-Marie MOIZAN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 17/02/2026

Convocation affichée le : 17/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 6

Procurations (s) : 2

PV affiché le

30...avril...2026

PV mis en ligne le

30...avril...2026

ORDRE DU JOUR

- Election d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025
- 1. CCAS : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

2. SAAD : Création de 3 postes d'Agent Social Principal 1^{ère} classe 25/35^{ème} suite à avancement de grade à compter du 1^{er} mars 2026

Questions diverses

1- CCAS – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Le CCAS de Gourin a son siège social à la mairie de Gourin. Il dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome SAD (Service d'Aide à Domicile).

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population gourinoise tout en intégrant les contraintes liées à toute crise sanitaire, au contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances.

La Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs de 3500 habitants et plus* ».

Le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget ne peuvent avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, il doit éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS et du SAD préalablement au vote des budgets.

Enfin, il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Données socio-démographiques de Gourin :

- Le nombre d'habitants de la commune (population municipale au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 : 3960 habitants et une population totale égale à 4113 habitants / données INSEE).
- Une population vieillissante : 38% de la population est âgée de plus de 60 ans.
- Une diminution du nombre de jeunes de moins de 29 ans : 26 % en 2017 contre 29.5% en 2012.
- La composition des familles : un nombre important de couples sans enfants (32.1%) et une présence notable de familles monoparentales (9% soit 165 familles), des personnes seules et en majorité des femmes (24.4 % soit 445 pour 15.1% d'hommes soit 275).
- Une activité agroalimentaire donc horaires atypiques et salaires peu élevés.

L'organisation administrative du CCAS et du SAD :

Au 1^{er} janvier 2025, le personnel du SAD est composé de :

- 6 aides à domicile titulaires à temps non complet (17.50 h/semaine + heures complémentaires) du 01/01/2025 au 22/02/2025 puis 4 aides à domicile titulaires à temps non complet (17.50 h/semaine + heures complémentaires) du 23/02/2025 au 31/10/2025.
- 4 agentes contractuelles dont 1 affectée au portage de repas à domicile du 01/01/2025 au 28/02/2025 (environ 9.50 h/semaine) puis 5 agentes contractuelles du 01/04/2025 au 31/10/2025.

Evolution du cadre juridique du service :

Pour donner suite à l'évaluation externe réalisée en octobre 2021, le Service d'Aide à Domicile s'est engagé dans une démarche de mise aux normes réglementaires. Le Département du Morbihan a, d'ailleurs, renouvelé l'autorisation de service pour une durée de 15 ans depuis le 1^{er} juin 2022 avec l'obligation de répondre à ces obligations réglementaires.

Encadrement du service :

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration validait le nouvel organigramme hiérarchique et fonctionnel (avis favorable à l'unanimité du comité technique du CDG 56 en date du 7 novembre 2023). Dans le cadre de la mutation de service de plein droit, un nouvel organigramme hiérarchique et fonctionnel (avis favorable à l'unanimité du comité technique du CDG 56 en date du 4 novembre 2025) a été accepté par délibération du Conseil d'Administration du CCAS le 15 décembre 2025.

Formation professionnelle :

4 agents ont bénéficié d'une formation organisée par le CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays du Roi Morvan) « Sensibilisation à l'épuisement des aidants » le 25/06/2025.
2 agents ont suivi la formation « Recyclage SST » le 25/04/2025 et le 24/10/2025.

Fonctionnement du service :

Le CCAS et le SAD bénéficient de différents soutiens émanant du budget principal de la Ville de Gourin : moyens humains (personnel technique), moyens financiers via la mise à disposition gracieuse des locaux communaux, la fourniture d'une partie des équipements (matériels de bureau, fournitures administratives ...).

Le public accueilli en 2025 - éléments d'activité :

Service aide à domicile 2025 (moyennes mensuelles sur 10 mois de janvier à octobre 2025) :

- 64 bénéficiaires, 8535 heures d'interventions réalisées par 9 à 10 aides à domicile.

Recettes :

Année 2023 : tarif horaire fixé par le Conseil Départemental : 24.20€	Année 2024 : tarif horaire fixé par le Conseil Départemental : 24.71€	Janvier à octobre Année 2025 : tarif horaire fixé par le Conseil Départemental : 24.92€
11 436 heures x 24.20 = 276 751.20€	11 170.75 heures x 24.71 = 276 029.24€	8535 heures X 24.92 = 212 692.20€

- 22 380 kms parcourus par les intervenantes en 2025, soit 2238 kms en moyenne par mois.

La délibération en date du 8 mars 2023 du Conseil d'Administration du CCAS a fixé au 1^{er} mai 2023 la facturation aux usagers du Service d'Aide à Domicile des kilomètres effectués à leur demande pour les accompagner en rendez-vous ou effectuer les courses. Ces kilomètres sont facturés 0.40€ l'unité.

	2024	Janvier à octobre 2025
Kilomètres effectués à la demande des bénéficiaires facturés 0.40€/km	3268.10 kms x 0.40€= 1307.24 €	2172.27 kms X 0.40€= 868.90 €

Service portage de repas 2025 (moyennes mensuelles sur 2 mois de janvier à février 2025) :
13 bénéficiaires en janvier 2025 et 12 bénéficiaires en février 2025 pour 547 repas consommés (baisse significative depuis septembre 2024).

Remise de courrier pour les domiciliations : 15 personnes concernées en 2025.

FSL (Fonds de Solidarité Logement) :

Aide financière non remboursable versée conjointement par le Département (85%) et le CCAS (15%) pour le paiement de factures d'eau et d'énergie (électricité, fuel, bois ...) des personnes en difficulté.

Récapitulatif des aides FSL attribuées en 2024 et 2025

	2024	2025
Nombre de demandes d'aide	17	20
Montant global réglé par le CCAS (85% part du département + 15% part du CCAS de Gourin)	5642.02 €	7418.86 €

Secours d'urgence versés par le CCAS

	2024	2025
Secours d'urgence	51.79 €	0.00€

Murielle Le THEON, en charge du CCAS, et Catherine HENRY, 1^{ère} Adjointe et en charge des Affaires Sociales, accompagnent les demandes en cherchant les solutions pour éviter d'arriver à la demande de FSL, souvent psychologiquement mal vécue par certaines personnes.

Instruction des dossiers de demandes d'aides financières liées à l'âge ou au handicap :

Allocation Personnalisée d'Autonomie, Aide sociale, Allocations Maison Départementale de l'Autonomie, Caisses de retraite.

Récapitulatif du nombre de dossiers instruits par le CCAS pour le Département

	2024	2025
Nombre de demandes sur l'année	24	19
Aide sociale	17	12
Allocations MDA 56	2	5
Caisses de retraites	1	0
APA	4	2

Le Département du Morbihan a mis en place un guichet en ligne ouvert à tous pour les demandes d'APA en juin 2020. Cela entraîne une baisse du nombre d'instructions de dossiers papier pour l'APA en 2024 reçus au CCAS.

La mise en place en 2023 d'un document unique émis par le Ministère chargé des personnes âgées pour effectuer les demandes d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées limite également les temps d'instruction de ces demandes par le CCAS, cette demande peut être effectuée en ligne.

Banque Alimentaire :

En 2025, la distribution des colis alimentaires s'est effectuée (avec 5 bénévoles) au local de la distribution alimentaire rue Brizeux à Gourin le jeudi, tous les 15 jours, sur rendez-vous par SMS toutes les 10 minutes à partir de 14h (sauf en août), dans un souci de confidentialité et de « protection sanitaire ». En cas d'empêchement des bénéficiaires, les colis sont déposés en mairie.

En 2024, 3030 kgs de denrées distribuées pour 29 familles soit 63 personnes (des familles monoparentales ou des personnes au RSA avec souvent des problèmes de factures « énergie »).

En 2025, 2462 kgs de denrées distribuées pour 34 familles soit 48 personnes (moins de familles nombreuses).

Les aides alimentaires ont été complétées par 6 repas de portage, « offerts » pour cause d'hospitalisation, décès, etc... sur janvier et février 2025. Plusieurs familles ont pu bénéficier de produits frais récupérés lors de la collecte nationale de la banque alimentaire le dernier week-end de novembre. 4 menus restant du repas des 76 ans et plus ont été distribués à des bénéficiaires (2 menus en février 2026 restant du repas des élus et agents communaux).

Collecte nationale de la Banque Alimentaire le dernier week-end de novembre dans les 2 grandes surfaces de Gourin :

-2024 : 1565 kgs

-2025 : 1567 kgs

Bilan des actions déployées en 2025 :

Les services

- **le Service d'Aide à Domicile (S.A.D.),**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département ont engagé une réorganisation des services d'aide à domicile, en favorisant leur regroupement au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS du Faouët).

Par délibération en date du 20 janvier 2025, le Conseil d'Administration a autorisé Monsieur le Président du CCAS à engager les démarches nécessaires pour l'adhésion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gourin au GCSMS Dorn Ha Dorn du CCAS.

Durant les mois suivants, plusieurs réunions de préparation se sont déroulées afin de présenter aux intervenantes à domicile l'évolution du SAAD :

- Le temps de travail passe au 1^{er} juillet 2025 de 17.5/35^{ème} à 25/35^{ème} pour les agents titulaires
- La mise à disposition de plein droit des agents titulaires du CCAS auprès du GCSMS Dorn Ha Dorn à compter du 1^{er} novembre 2025.
- Les bénéficiaires du SAAD ont reçu un courrier les informant du transfert de l'activité et ont été invités à donner leur accord pour la continuité de service d'aide à domicile par le GCSMS Dorn Ha Dorn.
- **le portage de repas à domicile**

L'analyse de l'activité du service en 2024 a conduit le conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2025, à décider la suppression du portage de repas à domicile et la résiliation du contrat avec COMPASS GROUP FRANCE pour motif d'intérêt général, à compter du 1^{er} mars 2025.

Les bénéficiaires du service de portage de repas ont reçu en janvier 2025 un courrier les informant de la cessation du service au 28 février 2025, ils ont bénéficié d'un accompagnement à la recherche d'un prestataire pouvant effectuer le portage de repas sur le territoire de Gourin.

Rencontre des 95 ans et plus à leur domicile à l'occasion de leur anniversaire :

Un bouquet d'une valeur de 50 € leur est offert.

L'organisation du repas des Aînés et la remise de colis de Noël :

Le traditionnel repas des Aînés proposé aux personnes âgées de 76 ans et plus, s'est tenu le 13 novembre 2025 à la salle de Tronjoly.

Les personnes présentes au repas ont apprécié ce moment festif et le repas préparé par le traiteur Le Manach de Carhaix. Deux musiciens ont animé l'après-midi permettant aux convives de danser.

Une invitation a été transmise par voie postale sur la base de la liste électorale. Une annonce dans les 2 journaux a été faite pour permettre aux personnes non inscrites sur les listes électorales de pouvoir y participer en se faisant connaître auprès du CCAS. Pour rappel, le colis remis à domicile concerne les personnes âgées de 82 ans et plus.

- 47 colis ont été distribués en EHPAD à Gourin, Carhaix, Plouray, Scaër, Le Faouët (EHPAD et Foyer Logement).
- 518 courriers ont été imprimés à partir du fichier des personnes inscrites sur la liste électorale, 280 personnes ont répondu.
- 175 personnes ont participé au repas (146 personnes invitées, 12 personnes au titre d'accompagnants payants, 17 au titre d'élus, membres du CCAS et musiciens).
- 120 ont reçu un colis
- 14 personnes ont fait don de la valeur de leur colis (17.68 €) soit un montant de 247.52 € au bénéfice de la distribution alimentaire (achats ponctuels de fruits, pommes de terre, œufs... ajoutés aux colis alimentaires)

Les partenariats

L'association Pour bien vieillir Bretagne réunit plusieurs régimes de retraite bretons : la Carsat Bretagne, la Mutualité Sociale Agricole, l'Agirc-Arrco, la CNRACL, l'Ircantec, la Camieg et l'Enim et finance des ateliers gratuits avec différentes thématiques à destination des 60 ans et plus.

En début 2025, s'est terminé sur Gourin en partenariat avec le CCAS : l'atelier « Activité Physique Adaptée », 16 séances d'1h d'octobre 2024 à février 2025.

Des permanences à la maison des associations :

- de l'UDAF, partenaire, qui propose un accompagnement au budget,
- du CIDFF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles avec le dispositif de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales « Nijadell ».

Les orientations en 2026

Pour le CCAS :

- maintenir les principales actions du CCAS en direction des seniors, des personnes isolées et des familles démunies.

Pour le Service d'Aide à Domicile :

- le suivi de la carrière des 4 agents titulaires mis à disposition au GCSMS Dorn Ha Dorn est effectué par le service RH de la mairie de Gourin.
- la gestion de la paie des 4 agents titulaires est effectuée par le Centre de gestion de la Fonction Territoriale du Morbihan.

- la mise en application du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels en harmonisation avec le DUERP du GCSMS Dorn Ha Dorn.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au moyen d'un vote à main levée et à L'UNANIMITÉ,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

**2- SAAD – CRÉATION DE 3 POSTES D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE 25/35^{ème}
SUITE À AVANCEMENT DE GRADE À COMPTER DU 1^{er} MARS 2026**

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante :

- Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.
- Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondant au grade d'avancement.
- Ainsi, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée la création de 3 emplois d'agent social principal de 1^{ère} classe 25/35^{ème} au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile à compter du 1^{er} mars 2026.

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le Code Général des Collectivités territoriales,
-

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte**, à compter du 1^{er} mars 2026,
- La proposition de la création de 3 postes au grade d'agent social principal de 1^{ème} classe 25/35^{ème} au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 23 février 2026

La Présidente,

Catherine HENRY



La secrétaire de séance,

Anne-Marie MOIZAN



